

Saint-Martin



Hautes-Pyrénées

SOMMAIRE

p. 1	Édito du Maire	p. 6	Du côté des associations
p. 3	Du côté du Conseil	p. 7	Du côté des enfants
p. 4-5	Du côté des finances	p. 8-12	Du côté des habitants

Édito du Maire

Chères Saint-Martinoises, chers Saint-Martinois,

Dans notre dernier bulletin de fin d'année j'énumérais les évènements préoccupants qui ont marqué l'année 2022 :

- guerre en Ukraine ;
- hausse du prix de l'énergie et des produits de consommation ;
- sécheresse et canicule.

Ce premier semestre 2023 n'a malheureusement pas amélioré la situation globale. Seules les bonnes pluies du printemps ont favorisé la restauration du niveau de nos lacs et de nos rivières. Tous les départements n'en bénéficient malheureusement pas.

Comme chaque année au mois d'avril, le budget a été débattu et voté par le conseil municipal.

J'ai le plaisir de vous informer que malgré le contexte économique, les taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti ne vont pas augmenter en 2023. Pour rappel ces taxes n'ont pas augmenté depuis 16 ans ; et, de plus, nous avons baissé la taxe sur le foncier bâti de 90 % en 2018.

Malgré les contraintes, les projets votés par le conseil municipal se réalisent à un rythme soutenu :

- mise en conformité du dispositif de protection contre la foudre à l'église (paratonnerre) ;
- translation de l'ancien cimetière ;
- enfouissement des réseaux à l'avenue des Pyrénées.

Édito du maire

Saint-Martin



Hautes-Pyrénées

Au mois de septembre, la CATLP va procéder au remplacement de la canalisation d'eau potable fuyarde à l'avenue des Pyrénées. Nous sommes les premiers à le regretter mais cette opération n'a pu, pour des raisons techniques, être réalisée en même temps que l'enfouissement des réseaux.

Ces investissements seront financés sans avoir recours à l'emprunt et ne généreront aucune augmentation de la fiscalité communale.

Le mois de juin est le mois des examens. Toutes mes félicitations aux étudiants qui ont obtenu leurs diplômes. J'espère évidemment le meilleur pour celles et ceux qui attendent encore les résultats.

Je vous souhaite de passer un bel été.
Prenez bien soin de vous.

Jean-Claude Lassarrette

Cérémonie du 8 mai 45 (au Bécut en présence d'une délégation de la commune de Soues et au monument aux morts)



Du côté du Conseil

Saint-Martin



Hautes-Pyrénées



MAIRIE DE SAINT-MARTIN

Appel des maires de France

Nous refusons que notre pays continue de sombrer dans le chaos. Nous refusons de regarder passivement les mairies brûler, les magasins pillés, des domiciles de maires attaqués, tous les Français victimes d'actes injustifiables de dégradations et de violences. Malheureusement, cette situation ne nous surprend pas et les maires de France alertent depuis des années sur la dégradation de notre société. Il faudra en tirer le moment venu toutes les conclusions en termes de politiques publiques nationales.

En attendant, nous enjoignons l'Etat, qui a la responsabilité du maintien de l'ordre et dont la vocation est de protéger la société, de rétablir la sécurité par tous les moyens opérationnels et en droit dont il dispose.

La mort d'un jeune homme tué à Nanterre mardi dernier a soulevé une grande émotion. La justice s'est saisie le jour même de l'affaire et a ouvert une enquête.

Depuis cette date, partout sur le territoire national, nous faisons face à un cycle inouï de violences, que rien ne peut justifier et qui trahit cette légitime émotion en la transformant en une délinquance de droit commun.

Malgré l'intervention des forces de l'ordre et des pompiers, des familles sont mises en danger et doivent être évacuées. Leurs biens personnels sont détruits. Des commerces et des entreprises voient leurs locaux pillés et incendiés. Des maires sont menacés, injuriés ou frappés. Les bâtiments communaux sont saccagés.

Ces actes de violence d'une minorité sont inacceptables et pénalisent en premier lieu l'ensemble des habitants.

Par la dégradation des bâtiments publics, ils empêchent les services publics de fonctionner au service de la population.

Par les destructions d'écoles et de bibliothèque, ils sabordent les outils d'accès à la connaissance, à l'éducation et à la culture, donc à l'égalité des chances.

Par l'effet délétère des images et des réseaux, ils renforcent la stigmatisation des quartiers et des autres habitants.

Par les violences contre les élus, ils attaquent le cœur de notre démocratie. Cette dérive des comportements n'a aucune issue et ne fera qu'aggraver les difficultés que leurs auteurs prétendent dénoncer. La violence n'est jamais une solution.

Les maires sont profondément attachés à l'unité et à la cohésion de notre pays : ils y contribuent chaque jour en agissant au plus près des citoyens. Ils observent avec consternation le déchaînement de violence qu'impose au pays une minorité agissante. Mais, ils ne s'y résignent pas et sont résolus à s'y opposer.

Les Maires de France appellent donc d'abord l'Etat à rétablir l'ordre républicain : c'est sa responsabilité pleine et entière. Il ne peut y avoir de justice sans ordre.

Les maires de France appellent ensuite à une mobilisation civique de la société pour le respect de la République et de la France. Chacun doit y prendre sa part sans la responsabilité et le calme pour que le dialogue puisse reprendre.

A nous, maires, il appartiendra de tirer lucidement les leçons de cette crise, d'en décortiquer les ressorts profonds, de retisser les liens brutalement rompus et inlassablement de construire la cohésion dont notre Nation a tant besoin.

Vive la République, vive la France



Pour partager l'Appel des maires de France la population était invitée à un rendez-vous sur le perron de chaque mairie le lundi 3 juillet à midi.

Malgré un délai très court pour transmettre l'information une quinzaine d'administrés s'est rassemblée devant la mairie du village.

Du côté des finances



4



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Achat matériel	10 000,00 €	Remboursement CUI	0,00 €
Charges à caractère général	159 600,00 €	Produits de services	300,00 €
Charge de personnel	81 500,00 €	Dotations et participation (Etat)	44 392,00 €
Charges de gestion courante	110 000,00 €	Impôts et taxes	183 004,66 €
Reversement FNGIR	39 647,00 €	Autres produits de gestion courante (Loyers...)	60 000,00 €
Excédent	538 432,55 €	Résultat reporté des années précédentes	1 298 218,14 €
Amortissement des investissements	10 824,00 €	Opération d'ordre	10 824,00 €
Virement à l'investissement	646 735,25 €		
TOTAL	1 596 738,80 €	TOTAL	1 596 738,80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisation, achat de matériel	80 000,00 €	Subventions	67 600,00 €
Mairie	50 000,00 €	Remboursement TVA+TA Excédent fonctionnement	16 000,00 €
Réseaux divers (ErDF, FT, EP...)	300 000,00 €	Virement du budget fonctionnement	646 735,25 €
Terrains	100 000,00 €		
Salle communale	10 000,00 €	Solde année précédente reporté	109 664,75 €
Salle des fêtes	10 000,00 €	Cautions logements	2 000,00 €
Accessibilité voirie (PAVE) rues Montaigu et	100 000,00 €	Opération d'ordre	10 824,00 €
Voie	30 000,00 €	Reste à réaliser	0,00 €
Eglise	10 000,00 €	TOTAL	852 824,00 €
Cimetière	100 000,00 €		
Ecole	10 000,00 €		
Logements ancienne école	10 000,00 €		
Logements mairie	10 000,00 €		
Cautions logements	2 000,00 €		
Reste à réaliser	20 000,00 €		
Opération d'ordre	10 824,00 €		
Remboursement des emprunts	0,00 €		
TOTAL	852 824,00 €		

Budget prévisionnel 2023

Le budget enregistre les prévisions de dépenses et de recettes de l'année en cours.

Données financières : quelques chiffres clés

1. Le taux de la taxe du Foncier Bâti de Saint-Martin comparé à la moyenne des taux départementaux, régionaux et nationaux.

	Taux taxe Foncier Bâti			
	Commune	Département	Région	National
Taxe Foncier Bâti	25,69%	34,51%	38,69%	34,52%

Du côté des finances



5



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES		
Charges à caractère général	39 631,74 €	Remboursement rémunération CUI	2 495,22 €	
Charges de personnel	45 938,92 €	Produits de services	1 634,04 €	
Charges de gestion courante	73 763,74 €	Dotations et participation (Etat)	53 697,84 €	
Charges financières	0,00 €	Impôts locaux	88 708,00 €	
Charge exceptionnelle	0,00 €	Attribution compensation	48 042,96 €	
Reversement FNGIR	39 647,00 €	Taxes	Déchets (Décharge Bécut)	24 926,31 €
Amortissement des investissements	10 824,00 €		Séjour	459,48 €
TOTAL	209 805,40 €		Additionnelle aux droits	12 440,00 €
			Autres fiscalité	9 336,81 €
		Loyers	Logements, terrains, salle des fêtes...	84 881,15 €
			Résultat n-1 reporté	
		Produit exceptionnel	7 926,65 €	
		Opération d'ordres	10 824,00 €	
		TOTAL	345 372,46 €	

Compte administratif 2022

Le compte administratif enregistre les dépenses et les recettes réellement effectuées durant l'année précédente.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisation, achat de matériel	0,00 €	Subventions d'investissement	61 665,66 €
Mobilier chaises	5 648,40 €	Reste à réaliser	0,00 €
Verger partagé	1 445,04 €	Caution reçue	680,00 €
Rénovation énergétique salle des fêtes	42 058,80 €	Excédent n-1	158 674,94 €
City-stade	55 711,62 €	Récupération TVA	14 096,36 €
Extracteur fumée	4 866,60 €	Taxe aménagement	5 707,15 €
Voirie	1 065,55 €	Amortissement des investissements	10 824,00 €
Toiture sacristie	9 929,33 €		
Plancher salle de classe préfabriquée	9 764,02 €		
Amortissement des investissements	10 824,00 €		
Remboursement caution	670,00 €		
TOTAL	141 983,36 €	TOTAL	251 648,11 €

2. Reste à charge pour le budget communal d'un élève au RPI Momères/Saint-Martin uniquement pour le fonctionnement du SIVOM, hors investissement et entretien des bâtiments et des terrains de l'école :

	Montant/élève	Nbrs élèves	Total
Participation budget communal	1216,92€	46,5	56586,73€

Le nombre d'élèves n'est pas entier car certains élèves sont pris en charge 50% par Saint-Martin et 50% par Momères.

3. Montant de la dette.

Dette	0,00€
-------	--------------

La commune n'a aucun emprunt en cours.

Du côté des associations



COMITÉ DES FÊTES

Comme chaque année, le Comité des Fêtes de Saint-Martin organisera la fête du village le week-end du 11 novembre. Cette année, il a été décidé de proposer **des festivités du vendredi soir au dimanche midi inclus**, trois jours durant lesquels un forain proposera des jeux pour les enfants (pêche aux canards et tir à la carabine).

Le programme (sous réserve de la disponibilité des différents partenaires) :

- **vendredi 10 novembre**, apéro concert à partir de 19h30 ;
- **samedi 11 novembre**, sérénade des conscrits à partir de 9h30 au bas de Saint-Martin et en partant du haut du Bastourra au début de l'après midi, pour finir par le secteur de la salle des fêtes. Merci de leur réserver le meilleur accueil possible!
À partir de 19h30 : repas de la fête, suivi d'une soirée dansante. Réservation **indispensable**, compte tenu du nombre limité de places dans la salle des fêtes.
- **dimanche 12 novembre**: à 10h, course de 10 km (100 m de dénivelé) ou marche de 5 km
11h30: dépôt de gerbes à la Mairie
À la fin de la cérémonie, apéro bandas avec la participation de la Mairie.

Nous espérons vous voir nombreux et enthousiastes, pour faire de ce week-end un moment unique de partage et de convivialité !

P.S.: toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour nous aider d'une façon ou d'une autre dans l'organisation et la logistique de cet évènement !

Le Président du Comité des fêtes de Saint-Martin

Renseignements: 06.74.45.42.05 (Philippe) ou 06.12.38.23.85 (Mathilde)

GYMNASTIQUE - DANSE EN LIGNE

L'Assemblée Générale du mardi 29 juin a clôturé la 21e saison de la Section de Gymnastique Volontaire de Saint Martin.

Reprise des activités :

- **mardi 05/09**
gymnastique
(mardi/jedi 19h-20h)
- **lundi 02/10**
danse en ligne
(lundi 18h30-20h).



Pour découvrir ces activités, deux cours vous sont offerts sans engagement.

Chloé continuera à dispenser les cours de gymnastique et Gigi les séances de danse en ligne.

Le sport, c'est la santé !

Alors venez nous retrouver !

Renseignements : 05.62.45.35.80 / 07.86.70.91.53 (Gigi)

Du côté des enfants...



7



Le transport scolaire régional est **GRATUIT** de la maternelle au lycée selon les conditions prévues par le règlement.

Transport scolaire régional : Inscriptions

du 12 juin au 31 juillet 2023

Nouveauté 2023 :

Votre carte de transport vous permet également de voyager en illimité, même les week-ends et vacances scolaires, sur les cars du réseau liO.



Informations et inscriptions en ligne sur

lio-occitanie.fr



Nous souhaitons de très bonnes vacances à tous les élèves et étudiants de notre village. Qu'ils profitent bien de ces deux mois de détente !

Et félicitations à celles et ceux qui viennent d'obtenir le brevet ou le baccalauréat.

La rentrée scolaire des enfants du SIVOM Momères / Saint-Martin se fera le 4 septembre 2023

Du côté des habitants

8

Comment se protéger des piqûres

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ars
ARS Occitanie

MOUSTIQUE TIGRE

Piqûre de rappel des bons gestes à adopter



Le moustique tigre est aujourd'hui implanté et actif dans les 13 départements de la région Occitanie

1 

Porter des vêtements couvrants, amples et clairs.

2 

Si j'en dispose, allumer la climatisation, les moustiques fuient les endroits frais.

3 

Mettre des moustiquaires aux fenêtres, sur les poussettes et landaus des enfants.

4 

Utiliser à l'extérieur des serpentins insecticides et/ou des raquettes électriques. Demander conseil à mon médecin ou mon pharmacien pour utiliser des produits anti-moustiques sur ma peau, surtout pour les enfants et les femmes enceintes.

À ÉVITER

- Usages répétés d'insecticides
- Bracelets anti-insectes
- Huiles essentielles
- Applications mobiles et ultrasons
- Rubans collants
- Citronnelle

SI VOUS PARTEZ EN VOYAGE

Soyez particulièrement vigilants **après votre retour** d'une zone tropicale : consultez un médecin en cas de fièvre brutale ou modérée, de douleurs articulaires ou de courbatures, et/ou d'éruptions cutanées.

Pour plus d'informations : www.occitanie.ars.sante.fr



Du côté des habitants

9

Comment aménager
mon lieu de vie
pour limiter la prolifération
du **MOUSTIQUE TIGRE** ?



J'adapte mes actions
à mon environnement,
je coche les lieux de ponte
à neutraliser chez moi

VIDER

**1 fois par semaine
tous les réceptacles
pour éviter les eaux
dormantes, après la pluie**

- Coupelles, cache-pots de fleurs
- Gamelles pour animaux domestiques
- Pieds de parasols et décorations de jardin
- Bâches de mobiliers de jardin, piscines
- Seaux, arrosoirs et bidons divers

À RETENIR !

5 minutes d'action pour
3 semaines de tranquillité.

Ce moustique se déplace entre
30 et 150m autour de son lieu
de naissance.

Pensez à vérifier
sous les terrasses et
toitures terrasses.

RANGER

**à l'abri de la pluie
et/ou des irrigations**

- Outils de jardinage
- Seaux et arrosoirs
- Poubelles
- Pneumatiques
- Jouets d'enfants

JETER

**à la poubelle
ou en déchetterie**

- Récipients inutilisés
- Encombrants

ENTRETENIR

- Bassins d'agrément (mettre des poissons)
- Pompes de relevages
- Regards et bornes d'arrosage
- Piscines (dosage du chlore)

COUVRIR

**de façon hermétique
ou à l'aide d'un
voilage moustiquaire**

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
- Fûts divers
- Tous réceptacles pluviaux
- Pots à réserve d'eau intégrée

CURER

**pour faciliter les
écoulements des eaux**

- Siphons d'éviers et fontaines
- Bondes d'évacuation extérieures
- Rigoles couvertes avec grilles
- Gouttières et pièges à sable, chéneaux, etc

Saisine par Voie Electronique (SVE) – Urbanisme

Depuis le 1er janvier 2023, nous sommes prêts à recevoir vos demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalable et certificats d'urbanisme en ligne afin de répondre à l'obligation de l'article L112-8 du code des relations entre le public et l'administration.

Notre commune ayant conventionné avec la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, nous mettons à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Il vous suffit de cliquer sur le lien <https://sve-catlp.sirap.fr/> et de suivre les étapes.

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Il vous est toujours possible de faire vos demandes par papiers, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

Du côté des habitants



10



AGGLO TARBES LOURDES PYRÉNÉES

CHOEUR EPHEMERE ITINERANT

Vous aimez chanter ?

Venez découvrir le plaisir de chanter avec ce projet musical associant amateurs et professionnels.

L'Agglo TLP, soucieuse de décentraliser la culture est à l'origine de cette initiative.

Ouvert à tous :

Chanteurs ou non chanteurs sans connaissance musicale requise

3 ATELIERS

23 et 30 septembre 2023 de 14h à 18h

1er octobre 2023 de 9h à 13h

3 CONCERTS

6, 7 et 8 octobre 2023

DANS 3 COMMUNES DE L'AGGLO

Vous participerez à 3 ateliers de préparation ainsi qu'à 3 concerts avec l'ensemble vocal féminin SPLENDIA avec harpe et percussions sur 3 communes de l'Agglo Tarbes- Lourdes Pyrénées

VENEZ CHANTER AVEC "SPLENDIA"

Cet ensemble regroupe 5 chanteuses professionnelles et professeurs de musique de la région de Tarbes, Bayonne, et Pau.

Elles se produisent sur différents programmes, avec piano, avec harpe, ou a cappella.

A cette occasion du chœur éphémère itinérant, vous pourrez chanter avec elles dans des pièces a cappella accompagnées de percussions et découvrirez un extrait de leur programme avec harpe.

Programme pédagogique :

- travail de diction sur une fable de La fontaine qui sera mise en espace et illustré en chant par le chœur Splendia
- travail de plusieurs chants polyphoniques a capella, orchestrés avec percussions et harpe
- travail sur l'écoute harmonique, la justesse, comment placer sa voix dans un groupe

Participation : 60 €

Inscriptions :

Association DAMONA,

Mail : associationdamona65@gmail.com

Renseignements : 06 81525073



CONCERTS

Atelier
23/09

ST-MARTIN
6 OCT 20H30

Atelier
30/09

BARTRES
7 OCT 20H30

ORLEIX
8 OCT 17H

Atelier
01/10

Tarif des
concerts: 8 €

RESERVATIONS :
06 81 52 50 73

Du côté des habitants

11



ogénie
Groupe SOS

HAUTES PYRÉNÉES
LE DÉPARTEMENT

Ogenie.fr,
créons du lien.

Rendez-vous sur **ogenie.fr**

DÉCOUVREZ
LES ACTIVITÉS PRÈS
DE CHEZ VOUS.

OBTENEZ DES CONSEILS
POUR FAIRE FACE À UNE
SITUATION DE SOLITUDE.

Ogenie est une initiative
du Groupe SOS.
Avec le soutien de :

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES
HANDICAPÉES

FRANCE
RELANCE

malakoff
humanis

SCANNEZ ICI



Un rafraîchissement bien apprécié pour la croix implantée à l'angle des rues du BASTOURRA et de L'AGRICULTURE.

Un grand merci à Hervé OLLIVIER, un riverain du lotissement BARADEATS, qui a réalisé bénévolement ce travail.

Pour recevoir le Saint-Martininfos seulement en pdf,
écrivez à smartincommunication@gmail.com

Le site du village sur
<https://mairie-saintmartin.com>



Du côté des habitants

Horaires d'ouverture au public
du secrétariat de mairie

lundi et vendredi 17h-18h30
Tél.: 05.62.45.98.73



12



PANNEAUPOCKET

Cette application mobile permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

Ne pas jeter ce document
sur la voie publique

Actuellement, à Saint-Martin, il y a seulement 38 smartphones ou tablettes qui possèdent l'application Panneau Pocket dans leurs favoris. Cela représente seulement l'équivalent de 19 % des foyers de la commune. Alors n'attendez plus, téléchargez l'application !



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de votre commune en 4 CLICS

1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette



2

Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).

3

Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette !
L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur
app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

© PanneauPocket